



Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 024/314

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
6b rue du marais
pour effectuer un terrassement du réseau électrique**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de : **ALLEZ et CIE**

**4 AVENUE ANDRÉ DULIN
17301 ROCHEFORT SUR MER CEDEX**

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du Maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un terrassement du réseau électrique, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 6b rue du marais ,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 30 septembre 2024 à 8h00 au vendredi 04 octobre 2024 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 6b rue du marais pour effectuer un terrassement du réseau électrique par "ALLEZ et CIE". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "ALLEZ et CIE".

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- ALLEZ et CIE

Fait à La Flotte, le 27/09/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

